

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

À cette séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-01-16-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-01-16-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 12 décembre 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Une question relative au suivi de la demande pour un médecin est soulevé.

2017-01-16-003

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 16 janvier 2017 au montant de 100 491.03\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Décembre 2016

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	1 668.10 \$
2	Telus	1 440.99 \$
3	Telus Mobilité	32.12 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, décembre	2 459.96 \$
7	Salaires nets des Employés, décembre	22 294.56 \$
8	Salaires nets des Pompiers, décembre, gardes, 2 sorties: 1 mâchoire Boul. Montagne, 1 alarme Columbia, Pratiques, Prévention, 5 hres administratif: Patrick Auger et Mathieu Champagne, 120 hres formation 3 pompiers.	3 782.26 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise décembre	9 392.47 \$
10	Receveur Général du Canada, remise décembre	3 780.36 \$
11	REER, cotisations décembre	2 653.68 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective décembre	2 401.55 \$
13	Canadien National, novembre	554.00 \$
14	Postes Canada, éclairneur Janvier	119.48 \$

15	Énergies Sonic, huile chauffage garage municipal	336.35 \$
16	Club Gymnastique Gymnatech, cours 2ième vers, Loisirs	840.00 \$
17	Garage Yvan Ratté Inc. Camion GMC Savanah 2010, incendie (Revenus: Remboursement par chèque de la TVQ payable par la mun. à la SAAQ.: 1296.26\$)	14 941.00 \$
18	SAAQ, Taxe TVQ sur camion GMC Savanah 2010: 1296.26\$, + Immatriculations: 166.78\$, incendie	1 463.04 \$
19	Seao Constructo, parution avis mise aux normes eau potable Aq.PM et addenda. (Dossier Subvention FEPTEU)	39.98 \$
20	Concert'Action Portneuf, contribution 01-01 au 01-12-2016, Local des Jeunes	6 875.00 \$
21	Comité St-Casimir 2000 Inc. Souper pour la 100ième réunion, Réf: Rés: 2016-12-12-255	100.00 \$
22	Noël du Pauvre, don	100.00 \$
23	Marché Thibault, Mun.: 17.11\$, Loisirs: 115.81\$, Incendie: 7.98\$	140.90 \$
24	Lettrage Michel Durivage, coroplast pour sentiers raquettes: 51.74\$, collants pour corrections sentiers raquettes: 11.50\$, Loisirs	63.24 \$
25	Richard Équipement, papeterie	91.57 \$
26	WSP Canada Inc. Services profess. au 26 nov. Mise aux normes eau potable Aq.PM, Rés: 216-11-07-202 Dossier: FEPTEU	2 299.50 \$
27	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 474.79, Incendie: 20.\$	494.79 \$
28	Katy Grandbois, remb. Fact. Korvette: Achat téléphone centre récréatif, Loisirs	14.94 \$
29	FQM facturation Dicom, novembre	65.56 \$
30	Vohl Inc. Outillage et entretien souffleur	135.86 \$
31	Réparation Électro M. , brancher la fournaise à la caserne, incendie	778.38 \$
32	MRC Portneuf, travaux en urbanisme et géomatique	777.75 \$
33	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur : 644.51\$, papeterie: enveloppes avec logo 494.39\$	1 138.90 \$
34	Thibault & Associés, entretien camion autopompe 2009 Freightliner, incendie:	1 415.13 \$
35	Services Techniques Incendie, entretien équipements, incendie	1 263.08 \$
36	Centre mécanique AGH, entretien camion autopompe Freightliner, incendie	433.93 \$
37	Mun. St-Thuribe, entraide incendie garage 700 Notre-Dame remb. Fact. essence, Incendie	299.38 \$
38	Bélanger Sauvé avocats, honoraires	3 630.54 \$

39	Courrier de Portneuf, parution Appel d'offres travaux de pavage	150.11 \$
40	Électro-Paul, Mun.: 697.28\$, Loisirs: 261.29\$, Incendie: 43.12\$	1 001.69 \$
41	Dominic Tessier, téléphone cellulaire 12 mois à 50.\$	600.00 \$
42	Godin Station Service, essence camions, mun.	729.96 \$
43	Ville Portneuf, formation pompiers, incendie	4 886.00 \$
44	Audrey-Claude Gironne, frais déplacements pour formation pompier 392km à 0.40, incendie	156.80 \$
45	Garage Ghislain Tessier, pneus et entretien camion GMC Savannah 2010, incendie	1 291.91 \$
46	Ville Donnacona, facturation selon entente cour. mun. Nov.	80.00 \$
47	SNC Lavalin, hon. Prof. au 23 nov. Conduite d'amenée Aq. SC. (Subvention: TECQ 14-18)	840.08 \$
48	Génératrice Drummond, remplacement relais de vitesse Aq.SC	1 114.71 \$
49	Distribution Robert, produits nettoyage, salle paroiss. Loisirs	90.60 \$
50	Promutuel Portneuf-Champlain, ajust. Assurance pour camion GMC Savannah 66.49\$ incendie, ajust. Dodge Ram au service incendie: 11.99\$, crédit camion Dodge 73 vendu: Mun.: (25.07)	53.41 \$
51	SCAR: Mun.: 530.54\$, Loisirs: 236.10\$, Incendie: 122.86\$	889.50 \$
52	Patrick Tessier, déprédation castors 25-11 au 11-12-16	150.00 \$

TOTAL DU MOIS: 100 491.03 \$

Municipalité:	63 186.33 \$
Loisirs:	1 973.37 \$
Incendie:	28 456.33 \$
Local des Jeunes	6 875.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de janvier 2017.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Raymond Beaudoin dresse un bilan des activités du Gîte de l'Écureuil.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville demande un meilleur sablage des rangs.

Madame Danielle D. DuSablou nous résume sa participation au dernier souper de la Saint-Vincent-de-Paul.

Monsieur Robert Lépine souhaite la bonne année à tous. Par la suite, il nous informe qu'il y aura une conférence, le 9 février prochain au local de l'Âge d'or, concernant les nouveaux actes que pourront poser les pharmaciens.

Monsieur Michel Trottier nous informe des sorties effectuées par le SSI en décembre et de la formation des pompiers.

Monsieur Dominic Tessier Perry dresse un état de la situation en regard de la demande relative à un nouveau médecin dans la municipalité.

2017-01-16-004

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-01-16-005

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les salaires et les avantages sociaux des employés pour 2017;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les employés de la municipalité bénéficient d'une augmentation salariale de 1.0% à compter du 1^{er} janvier 2017 à l'exception de l'employé # 06-0051 qui verra son taux horaire majoré de 0.75\$/heure et de l'employé # 02-0047 qui verra son taux horaire majoré de 1.00\$/heure.

ADOPTÉE

2017-01-16-006

ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'être membre de cette association;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût 859.64\$ incluant l'abonnement annuel, l'assurance protection et les taxes pour 2017.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 13000 424 «Assurance cautionnement » pour un montant de 348.00\$ (sans taxe) et 02 13000 494 « Association et abonnement » pour un montant de 511.64\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2017-01-16-007

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ASSISTER AUX FORMATIONS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'assister à différentes formations offertes en lien avec son emploi;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, est autorisé à s'inscrire aux formations offertes en 2017 en lien avec ses fonctions.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02 13000 454 « Services de formation» pour un montant maximum de 1 000.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2017-01-16-008

TAUX HORAIRE DES POMPIERS POUR 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les taux horaires des pompiers pour 2017;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les taux horaires des pompiers pour 2017 soient les suivants :

Rémunération de base	56.31 \$ / forfait
Quatrième heure et les suivantes	18.77 \$ / heure
Pratique	13.59 \$ / heure
Prévention	13.59 \$ / heure
Formation	10.88 \$ / heure
Directeur incendie	18.77 \$ / heure

DE profiter de l'occasion pour souligner la qualité du travail accompli par les pompiers.

ADOPTÉE

2017-01-16-009

PARTICIPATION À L'ENTENTE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF / ANNÉE 2017

ATTENDU QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

ATTENDU QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf et ce, depuis le 1er juillet 2011;

ATTENDU QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

ATTENDU QUE la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières de la CTRP pour 2017;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2014, par la résolution 2014-12-08-290, la municipalité de Saint-Casimir reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2017;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation financière annuelle pour 2017 au montant de 2 918\$.

ADOPTÉE

2017-01-16-010

ACHAT DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE GÎTE DE L'ÉCUREUIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter du bois de chauffage pour les activités du Gîte de l'Écureuil;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 7 cordes de bois à 50\$ (non taxées) de Mme Monique Marcotte et 3 cordes de bois à 80\$ de M. Conrad Audet (non taxées);

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02 70195 624 « Bois de chauffage» pour un montant de 590\$.

ADOPTÉE

2017-01-16-011

AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION POUR LES PARTIES DE QUILLES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la tarification pour les parties de quilles;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la tarification pour jouer aux quilles passera de 7.00\$/3 parties à 8.00\$/3 parties à compter du 22 janvier 2017.

ADOPTÉE

2017-01-16-012

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE / RANG SAINTE-ANNE ET ROUTE ADÉLARD-LAGANIÈRE

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions pour réaliser les travaux de pavage pour le rang Sainte-Anne et la route Adélar-Laganière et ce, en réponse au devis d'appel d'offres #2016-12-12-241 déposé sur le SEAO le 14 décembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des soumissions a été effectuée le 11 janvier dernier et que les résultats sont les suivants:

Firme	Prix (taxes incluses)
Construction & Pavage Portneuf inc.	224 681.90\$
P.E. Pageau inc.	240 001.25\$
Pagé Construction inc.	243 542.23\$
Eurovia Québec Construction inc.	256 783.80\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de pavage sur le rang Sainte-Anne et la route Adélar-Laganière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 224 681.90\$\$ (taxes incluses), le tout conditionnel à l'obtention d'une subvention du programme AIRRL du ministère des Transports et à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le devis d'appel d'offres, la soumission incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense au programme AIRRL du ministère des Transports du Québec et au Règlement d'emprunt 155-2016.

ADOPTÉE

2017-01-16-013

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le contrat actuel est échu depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel a déposé dans le délai requis son offre et qu'une analyse de celle-ci a été effectuée lors de la séance de travail du 9 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat aux Entreprises AM Électrique inc. de Saint-Casimir et ce, selon leur proposition de service datée du 9 janvier 2017.

2017-01-16-014

ADOPTÉE

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CHASSE-NEIGE ET D'UN GYROPHARE POUR LE CAMION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu depuis quelques mois le nouveau camion des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu de le munir d'un chasse-neige et d'un gyrophare;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la compagnie Twin inc. de Québec pour l'achat et la pose d'un chasse-neige et d'un gyrophare sur le nouveau camion des travaux publics pour la somme de 10 995.00 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 28 octobre 2016;

ADOPTÉE

2017-01-16-015

AJUSTEMENT AU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AQSC

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adjudication de ce mandat (voir résolution 2016-12-05-227) il y a lieu d'ajuster celui-ci afin de permettre les relevés bathymétriques sur couvert de glace;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJUSTER à la hausse ce mandat d'un montant de 520\$ (plus taxes) afin de permettre les relevés bathymétriques.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 « Honoraires professionnels ».

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018

ADOPTÉE

2017-01-16-016

PARTAGE DES COÛTS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de St-Casimir s'adresse à la municipalité afin de partager les coûts reliés au déneigement du stationnement de l'église, lequel est commun avec celui de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à défrayer 75% de la facture initiale de 1 700\$ pour un montant de 1 275\$ (plus taxes);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 33000 443 « Enlèvement de la neige ».

ADOPTÉE

2017-01-16-017

DÉBIT ET PRESSION DES BORNES INCENDIE DANS LE SECTEUR DE ST-THURIBE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe demande, par sa résolution 2016-12-577, les données relatives au débit et à la pression des bornes incendie situées sur son territoire qui appartiennent au réseau d'aqueduc de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT qu'aucun relevé n'a été fait jusqu'à maintenant dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cette requête;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à la Municipalité de Saint-Thuribe, que la Municipalité de Saint-Casimir procédera, au cours de l'été 2017, à la compilation des données relatives à la pression et au débit des bornes incendie situées sur son territoire.

ADOPTÉE

2017-01-16-018

FACTURE 438 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-THURIBE / AQUEDUC ST-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe a émis la facture 438, au montant de 15 168.21\$ (avant taxes) le 2 novembre 2016, relativement au remplacement de la conduite d'aqueduc du réseau de Saint-Casimir dans le secteur de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT que cette facture représente essentiellement les dépenses non-admissibles aux subventions reliées au surdimensionnement de la conduite d'aqueduc pour un montant de 14 274.20\$;

CONSIDÉRANT que cette facture inclut aussi des factures non traitées entre les parties pour des services-conseils d'avocats, de comptables et d'ingénieurs, lesquelles sont datées entre le 9 décembre 2013 et le 11 octobre 2016, pour un montant de 894.01\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT qu'un courriel daté du 7 octobre 2013, de la part de M. Marc Sansfaçon (chargé de projet pour BPR), confirme que le cas de Saint-Casimir est réglé relativement aux subventions reliées au surdimensionnement de la conduite;

CONSIDÉRANT que le financement à long terme, au montant de 259 300\$ sur 20 ans, a été effectué le 21 octobre 2014 et qu'aucune somme n'a été budgétée en 2017 pour pourvoir à cette dépense.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la Municipalité de St-Thuribe la somme de 14 274.20\$ (plus taxes) à titre de paiement complet et final dans ce dossier;

DE ne pas payer les factures non traitées entre les parties pour des services-conseils d'avocats, de comptables et d'ingénieurs au montant de 894.01\$ compte tenu qu'elles ont été produites à une date ultérieure au 7 octobre 2013;

D'IMPUTER cette dépense au compte d'immobilisation du réseau d'aqueduc de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2017-01-16-019

VENTE DU CAMION DODGE RAM 1500 4RM (2000)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à la vente de ce camion;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à la mise en vente de ce véhicule par le biais d'une annonce via le journal L'Éclaireur.

D'ACCEPTER les offres cachetées jusqu'au lundi 13 février 2017 à 13h30.

DE fixer le prix de vente minimum de ce camion à 500\$ avant les taxes, lequel inclut la boîte de fibre de verre. Ces équipements sont vendus tels quels sans aucun recours contre la municipalité.

ADOPTÉE

2017-01-16-020

AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE AU GÎTE DE L'ÉCUREUIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à augmenter la petite caisse au Gîte de l'Écureuil, laquelle est actuellement de 75\$;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUGMENTER la petite caisse de 25\$ pour un total de 100\$.

ADOPTÉE

2017-01-16-021

RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE / CLUB DE MOTONEIGE ALTON INC.

CONSIDÉRANT que les motoneigistes doivent emprunter certaines rues et terrains de la municipalité afin d'avoir accès au pont en face de l'Église;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir autorise le Club motoneige Alton à emprunter les rues Baribeau, des Moissons et Place de l'Église ainsi que la partie la plus à l'est possible du lot situé derrière la rue Baribeau pour le passage des motoneiges.

ADOPTÉE

DIVERS

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville nous informe qu'il y aura une réunion prochainement à Saint-Alban relativement à un projet de sentiers de VTT.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-01-16-022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h05.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire